

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
11 SEPTEMBRE 2018**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire – 14 août 2018
4. PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Rapport du directeur SSI
 - 5.2. Rapport du directeur des Loisirs
 - 5.3. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 5.4. État des revenus et des dépenses au 31 août 2018
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1. Démission – Monsieur Joël Bédard
7. SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 7.1. Acceptation - Comptes à payer au fond d'administration générale au 31 août 2018
 - 7.2. Autorisation – Mise à jour des conditions de travail de Madame Caroline Gagnon
 - 7.3. Autorisation – Mise à jour des conditions de travail de Monsieur Pierre Viau
 - 7.4. Autorisation – Paiement des heures accumulées en fin d'année
 - 7.5. Autorisation – Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 247 000 \$ qui sera réalisé le 18 septembre 2018
 - 7.6. Autorisation – Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 247,000\$
8. POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 8.1. Dépôt – Certificat du registre sur le Règlement no.451 adoptant un nouveau règlement sur le lotissement
 - 8.2. Dépôt – Certificat du registre sur le Règlement no.452 adoptant un nouveau règlement de zonage
 - 8.3. Adoption – Règlement no.460 adoptant un règlement sur les infrastructures
 - 8.4. Adoption – Règlement no.461 adoptant un règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de couches hygiéniques réutilisables
9. SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 9.1. Autorisation – Dérogation mineure DM 2018-003
 - 9.2. Autorisation – Appui de la demande d'autorisation d'usage autre qu'agricole du Club modéliste Montérégie
10. TRAVAUX PUBLICS
 - 10.1. Autorisation – Réalisation d'une étude sonométrique pour caractériser les émissions sonores des activités de la piste de course Napierville dragway
 - 10.2. Autorisation – Réception définitive pavage St-André
 - 10.3. Autorisation – Appel d'offres de la MRC concernant la collecte sélective des matières résiduelles et recyclables
 - 10.4. Décision – Année d'option dans le cadre du contrat de collecte des matières recyclables
 - 10.5. Autorisation – Paiement travaux Janelle, Marie-Rose & du Boisée
11. LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
12. DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 12.1. Demande d'appui – Formation assainissement des eaux : Romae
 - 12.2. Demande d'aide financière – Centre de femmes La Marg'elle
13. VARIA
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO.2018-09-210
OUVERTURE - SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de Monsieur Maurice Boissy, appuyé par Monsieur Michel Monette, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'ouvrir la séance du conseil à 20h00.

RÉSOLUTION NO.2018-09-211
ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Martin Van Winden, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

RÉSOLUTION NO.2018-09-212
ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS (D'INTÉRÊT GÉNÉRAL)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR SSI

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES LOISIRS

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 AOÛT 2018

RÉSOLUTION NO.2018-09-213
DÉMISSION – MONSIEUR JOËL BÉDARD

CONSIDÉRANT la lettre de démission du capitaine du service de Sécurité incendies, Monsieur Joël Bédard, en date du 21 août 2018.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE la démission de Monsieur Joël Bédard soit acceptée.

RÉSOLUTION NO.2018-09-214
ACCEPTATION - COMPTES À PAYER AU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE AU 31 AOÛT 2018

Sur proposition de Monsieur Maurice Boissy, appuyé par Monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents

d'approuver les comptes à payer, tels que mentionnés au fond d'administration générale en date du 31 août 2018 au montant de 215,439.62\$.

RÉSOLUTION NO.2018-09-215
AUTORISATION – MISE À JOUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL
DE MADAME CAROLINE GAGNON

CONSIDÉRANT la résolution no.2018-02-031 entérinant l'embauche de Madame Caroline Gagnon à titre de déneigeur de relève;

CONSIDÉRANT la résolution no.2018-05-119 entérinant l'embauche de Madame Caroline Gagnon à titre d'employé d'été pour l'entretien extérieur;

CONSIDÉRANT que lors de la démission de Monsieur Francis Marien-Bourgeois, Madame Gagnon est passé de 24 à 36 heures sans résolution autorisant la modification;

CONSIDÉRANT que Madame Caroline Gagnon travaille désormais de façon permanente pour la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit octroyé un statut d'employé permanent temps partiel à Madame Caroline Gagnon;
- QUE Madame Gagnon soit soumise à une période probatoire et qu'elle ait accès aux avantages de son nouveau statut selon les procédures régulières;
- QUE le nombre d'heures régulières travaillées soient statuées à 36 heures/semaine pour la saison estivale.

RÉSOLUTION NO.2018-09-216
AUTORISATION – MISE À JOUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL
DE MONSIEUR PIERRE VIAU

CONSIDÉRANT la résolution no.2018-08-203 autorisant l'embauche de Monsieur Pierre Viau à titre d'adjoint aux travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'étant donné un manque d'espace et de ressources, Monsieur Viau utilise du matériel personnel dans le cadre de son travail pour la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jérémie Letellier, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé le paiement d'une somme de 20\$/mois à Monsieur Pierre Viau pour l'utilisation de biens personnels à des fins professionnelles.
- QUE le paiement soit effectué à la suite du dépôt d'un compte de dépense.

RÉSOLUTION NO.2018-09-217
AUTORISATION – PAIEMENT DES VACANCES ET HEURES
ACCUMULÉES EN FIN D'ANNÉE

CONSIDÉRANT que l'accumulation de vacances et d'heures accumulées sur plusieurs années précarisent la gestion ainsi que les finances de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les employés ont droit à ces sommes d'argent;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Martin Van Winden, appuyé par Monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit autorisé le paiement des vacances et des heures accumulées au 31 décembre de chaque année soit au comptant, soit en REER.

RÉSOLUTION NO.2018-09-218

AUTORISATION – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 247 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 18 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 247 000 \$ qui sera réalisé le 18 septembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
299	53 010 \$
370	17 837 \$
382	162 300 \$
383	13 853 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 299 et 383, la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 18 septembre 2018;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 mars et le 18 septembre de chaque année;
 3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	39 600 \$	
2020.	40 700 \$	
2021.	42 100 \$	
2022.	43 500 \$	
2023.	45 000 \$	(à payer en 2023)
2023.	36 100 \$	(à renouveler)

- QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 299 et 383 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 septembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADJUDICATION – ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS
AU MONTANT DE 247,000\$**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de SaintCyprienDeNapierville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 septembre 2018, au montant de 247 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée cidessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
\$39,600	2.4%	2019
\$40,700	2.6%	2020
\$42,100	2.8%	2021
\$43,500	3%	2022
\$81,100	3,3%	2023

2, . CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIERE		
\$39,600	3.98%	2019
\$40,700	3.98%	2020
\$42,100	3.98%	2021
\$43,500	3.98%	2022
\$81,100	3.98%	2023
Prix : \$100,000.00	3.98%	

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT que des frais d'administration de 4910,36 \$ sont applicables sur l'emprunt de 247 000.00 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jérémie Letellier, appuyé par Monsieur Michel Monette, et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Municipalité de SaintCypriendeNapierville accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 18 septembre 2018 au montant de 247 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 299, 370, 382 et 383. Ces billets sont émis au prix de 98,01200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;
- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires pré-autorisés à celui-ci.
- Que les frais d'administration pour le financement au montant de 4910,36\$ soient pris à même le fonds d'administration générale de la municipalité.

RÉSOLUTION NO.2018-09-220

**DÉPÔT – CERTIFICAT DU REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT NO.451
ADOPTANT UN NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le règlement no.451 adoptant un nouveau règlement sur le lotissement lors de la séance régulière du 11 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Saint-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 149 et que le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 451 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jérémie Letellier, appuyé par Monsieur Jean-Marie Mercier, et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit accepté le dépôt, par le directeur général, du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 451 adoptant un nouveau règlement sur le lotissement.

RÉSOLUTION NO.2018-09-221

**DÉPÔT – CERTIFICAT DU REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT NO.452
ADOPTANT UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le règlement no.452 adoptant un nouveau règlement sur le zonage lors de la séance régulière du 11 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu à l'hôtel de ville de Saint-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 149 et que le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 0;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 452 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Martin Van Winden, appuyé par Madame Carole Forget, et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit accepté le dépôt, par le directeur général, du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro 452 adoptant un nouveau règlement sur le lotissement.

RÉSOLUTION NO.2018-09-222

ADOPTION – RÈGLEMENT NO.460 ADOPTANT UN RÈGLEMENT SUR LES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT le projet de règlement no.460 décrétant l'adoption du règlement sur les infrastructures;

CONSIDÉRANT l'annexe I de cette résolution présentant le règlement no.460 décrétant l'adoption d'un règlement sur les infrastructures;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Maurice Boissy, appuyé par Monsieur Jérémie Letellier et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE l'annexe I fait partie intégrante de cette résolution.
- QUE le règlement no.460 soit adopté.

RÉSOLUTION NO.2018-09-223

ADOPTION – RÈGLEMENT NO.461 ADOPTANT UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À PROMOUVOIR L'ACHAT ET L'UTILISATION DE COUCHES HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLE

CONSIDÉRANT le projet de règlement no.461 décrétant l'adoption d'un règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de couches hygiéniques réutilisables;

CONSIDÉRANT l'annexe I de cette résolution présentant le règlement no.461 décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de couches hygiéniques réutilisables;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE l'annexe I fait partie intégrante de cette résolution.

- QUE le règlement no.461 soit adopté.

RÉSOLUTION NO.2018-09-224
AUTORISATION – DÉROGATION MINEURE DM 2018-003

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 11 avenue des Cèdres;

CONSIDÉRANT la nature de la demande : soit des marges entre un bâtiment accessoire de 1.88 mètres au lieu de 2 mètres et une marge entre un bâtiment accessoire et un bâtiment principal de 1.91 mètres au lieu de 2 mètres;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une recommandation favorable du C.C.U. lors d'une séance en date du 27 août 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents :

- QUE soit autorisée la demande de dérogation mineure 2018-003 sans conditions.

RÉSOLUTION NO.2018-09-225
AUTORISATION – APPUI DE LA DEMANDE D'AUTORISATION
D'USAGE AUTRE QU'AGRICOLE DU CLUB MODÉLISTE
MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT les activités du Club modéliste Montérégie;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de la CPTAQ concernant la demande d'autorisation d'usage autre qu'agricole doit être renouvelé aux cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit attester de la conformité de la demande à la réglementation municipale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Maurice Boissy, appuyé par Madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit attesté le fait que la demande d'autorisation d'usage autre qu'agricole est conforme à la réglementation municipale.

RÉSOLUTION NO.2018-09-226

**AUTORISATION – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SONOMÉTRIQUE
POUR CARACTÉRISER LES ÉMISSIONS SONORES DES ACTIVITÉS DE
LA PISTE DE COURSE NAPIERVILLE DRAGWAY**

CONSIDÉRANT les émissions sonores produites par la piste du Napierville Dragway;

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes déposés à l'hôtel de ville concernant ces émissions sonores;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne possède aucune caractérisations de ces émissions sonores;

CONSIDÉRANT la réception de trois offres de services pour des études sonométriques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Marie Mercier, appuyé par Monsieur Martin Van Winden et résolu à la MAJORITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE l'offre de services de la firme Acoustika Lab au montant de 3,540\$ taxes en sus pour la production d'une étude sonométrique pour la caractérisation des émissions sonores des activités de Napierville Dragway est retenue.
- Monsieur Michel Monette enregistre sa dissidence.

RÉSOLUTION NO.2018-09-227

AUTORISATION – RÉCEPTION DÉFINITIVE PAVAGE ST-ANDRÉ

CONSIDÉRANT les travaux de pavage réalisés par la firme MSA sur le rang St-André en 2017;

CONCERNANT un rapport d'inspection produit par les travaux publics concernant la réception définitive des travaux de pavage du rang St-André;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jérémie Letellier, appuyé par Monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE la municipalité procède à la réception définitive du pavage St-André;
- QUE la municipalité procède au paiement de la retenue finale au montant

de 16, 673.87\$ plus les taxes applicables.

RÉSOLUTION NO.2018-09-228

AUTORISATION – APPEL D'OFFRES DE LA MRC CONCERNANT LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

CONSIDÉRANT que les membres du conseil souhaite obtenir un supplément d'informations;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à la MAJORITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE la présente résolution soit reportée à la séance du mois d'octobre.

RÉSOLUTION NO.2018-09-229

DÉCISION – ANNÉE D'OPTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT la résolution no.2016-12-318 octroyant un contrat de collecte de matières recyclables à l'entreprise RCI pour les années 2017-2018 avec deux années d'options;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'informer l'entreprise RCI de l'intention de la municipalité d'utiliser les années d'option ou non;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Michel Monette, appuyé par Monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à la MAJORITÉ des conseillers (ère) présents:

- D'informer l'entreprise RCI de l'intention de la municipalité d'utiliser l'année d'option 2019.
- QUE cette résolution soit transmise à l'entreprise RCI.

RÉSOLUTION NO.2018-09-230

AUTORISATION – PAIEMENT TRAVAUX JANELLE, MARIE-ROSE & DU BOISÉ

CONSIDÉRANT les travaux de pavage réalisés en 2018 sur les rues Janelle, Marie-Rose et du Boisé;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un certificat de réception provisoire déposé par Monsieur Pierre Viau adjoint au travaux public;

CONSIDÉRANT que le certificat de réception provisoire recommande le paiement de la facture de réception provisoire au montant de 115,014.68\$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT qu'une retenue d'un montant de 6 053,40\$ reste à payer dans un an de la réception provisoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Maurice Boissy, appuyé par Monsieur Jean-Marie Mercier et résolu à la MAJORITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit payé le montant de 115,014.68\$ concernant la réception provisoire des travaux de pavage des rues Janelle, Marie-Rose et du Boisé.

RÉSOLUTION NO.2018-09-231

DEMANDE D'APPUI – FORMATION ASSAINISSEMENT DES EAUX : ROMAE

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) est entré en vigueur en 2013;

CONSIDÉRANT QUE le service en ligne par voie électronique du MAMOT pour soumettre les rapports de suivi a cessé d'être fonctionnel le 31 mars 2017 afin de permettre aux exploitants de produire le rapport annuel en 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des stations d'épuration doivent depuis le 1er janvier 2017, transmettre leurs rapports via le service en ligne du MDDELCC en conformité avec le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU);

CONSIDÉRANT QUE ce sont maintenant les municipalités qui ont l'obligation de produire un bilan annuel des ouvrages d'assainissement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation du règlement impose aussi les responsabilités qui en découlent;

CONSIDÉRANT QUE le système d'entrée de données SOMAEU du MDDELCC a été entièrement remplacé par rapport au système SOMAE du MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE le rapport pour le bilan annuel de 2017 pour les stations d'épuration a connu trois révisions depuis le début de l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des opérateurs de stations d'épuration doivent

composer avec le nouveau règlement dont certaines (Plus de 2500m³/jour) sont soumises au contrôle de la toxicité de l'effluent, et ce sans qu'aucune formation n'ait été donnée de la part du MDDELCC;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à la MAJORITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit demandé au MDDELCC de produire une formation interactive avec les exploitants des stations d'épuration sur la façon de produire les rapports mensuels et annuels incluant les mises à jour importantes.
- QUE soit demandé au MDDELCC d'accompagner les municipalités soumises au contrôle de la toxicité de l'effluent sur la technologie à appliquer afin d'éviter d'engager des coûts prohibitifs dans la modification du système de traitement par étangs aérés.
- QUE copie de cette résolution soit transmise à la Fédération Québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, au ministre du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au député provincial de la circonscription de Huntingdon, Monsieur Stéphane Billette, à la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi qu'aux municipalités qu'elle regroupe.

RÉSOLUTION NO.2018-09-232

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE DE FEMMES LA MARG'ELLE

CONSIDÉRANT une correspondance, en date du 27 août 2018, provenant de l'organisation La Marg'Elle;

CONSIDÉRANT que cette correspondance interpelle le conseil municipal pour demander une aide financière

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Jérémie Letellier et résolu à la MAJORITÉ des conseillers (ère) présents:

- QUE soit octroyée une aide financière de 100\$ à l'organisation La Marg'Elle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

RÉSOLUTION NO.2018-09-233
LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Madame Carole Forget, appuyé par Monsieur Michel Monette et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents de lever la séance du conseil à 20h55.

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL
& SECRÉTAIRE-TRÉSORIER